

Fiche pratique – Les acquisitions

Objectif

Construire une offre documentaire adaptée aux missions de la bibliothèque, à son public et à son environnement.

Règles du jeu

Une bibliothèque de lecture publique construit une politique documentaire.

Mieux vaut faire des acquisitions régulières (tous les mois / tous les 2 mois, même en petite quantité) plutôt qu'un ou deux achats conséquents dans l'année, afin de suivre la production éditoriale et les demandes des lecteurs.

Comment

Le taux de renouvellement des collections recommandé est de 10% par an.

Les emprunts tendent à décliner dès que le taux d'apport de titres nouveaux dans une collection en accès libre est inférieur à 7,5 %.

75 % des prêts sont effectués sur des documents édités depuis moins de 10 ans.

On peut mettre toute l'équipe à contribution, ou bien se partager les secteurs.

Il existe des outils d'aide à l'acquisition : revues professionnelles ou grand public, émissions télévisées ou radiophoniques, sites internet, blogs, booktubes, etc. On peut également solliciter des personnes ressources sur certains sujets (spécialistes ou amateurs éclairés présents sur le territoire) et le public (cahier de suggestions).

Les achats en librairie permettent de choisir le livre en main, et de bénéficier des conseils du libraire.

Vous pouvez solliciter les acquéreurs de la Médiathèque Départementale pour des conseils d'acquisition.